

Demande de subvention association culturelle (Parthenay)

Les associations déclarées ont leurs ressources propres : cotisations, sponsoring, dons, manifestations. Elles peuvent bénéficier de subventions si elles poursuivent une mission d'ordre général.

Vous êtes une association de Parthenay :

Les dossiers de demandes de subventions seront examinés en commission culturelle à partir de janvier 2021.

Pour étudier au mieux votre demande, nous vous remercions de nous communiquer les éléments suivants :

- > Rapport moral
- > Bilan ou pré-bilan 2020
- > Projet d'activités 2021 argumenté ainsi que votre budget prévisionnel, sur lequel sera indiqué votre report de trésorerie ;



Le dossier à remplir est téléchargeable ci-dessous. Il devra être retourné par mail à l'adresse suivante :

actionculturelle@cc-parthenay-gatine.fr

La date limite est fixée au 01/12/2020.



La Commission s'intéressera particulièrement au descriptif des projets culturels et artistiques, leurs objectifs, leurs cibles, le réseau des partenaires privés et publics, ainsi que les retombées escomptées pour l'association et pour les Parthenaisiens.

Pour vos demandes de subventions culturelles 2021. Il vous suffit de :

- > [Remplir la fiche association 2021](#)
- > [Remplir le cerfa N° 12156*05 \(demande de subvention\)](#)
- > [Remplir le cerfa N° 15059*01 \(compte-rendu financier de subvention\)](#)



Les 2 premiers documents sont à renvoyer avant le 01/12/2020 et le 3^{ème} au cours du 1^{er} semestre 2021 à

actionculturelle@cc-parthenay-gatine.fr

